



2. Assistant maternel indépendant (dont vous êtes l'employeur)

Votre enfant à partir de 2 mois peut être confié à un assistant maternel agréé par le Conseil Départemental qui fixe le nombre maximum d'enfants pouvant être accueillis à son domicile. Dans ce cas, vous devenez son employeur et établissez vous-même le contrat de travail avec l'assistant maternel.

Veillez remplir le tableau ci-dessous ou contacter le Relais Petite Enfance pour obtenir la liste des assistants maternels.

Mois d'entrée souhaité :

A l'aide du tableau ci-dessous, indiquer :

Le(s) quartier(s) de recherche :

L'école fréquentée :

	Quartier de recherche	Ecole fréquentée
A	Centre – Chapelle des Buis	Ronchaux, Granvelle, Rivotte, Bersot, Saint-Joseph, Saint-Ursule
B	Orchamps – Palente _ Saragosse	Pierre et Marie Curie, Jean Zay, Condorcet, Edouard Herriot
C	Chailluz – Saint-Claude – Torcols	Bruyères, Saint-Claude, Saint-Bernard, Albert Camus, Viotte
E	Chateaufarine – Planoise – Hauts de Chazal	Bourgogne, Champagne, Picardie, Saint-Exupéry, Dürer, Charles Fourier, Fribourg, Ile-de-France, Artois, Bouilloche, Cologne
F	Saint-Ferjeux	Rosemont /Jules Ferry, Les Sapins
G	Tilleroyes	Boichard
H	Montboucons – Montrapon	Montrapon, Fanart, Kergomard, Kennedy, Fontaine-Ecu, Notre-Dame, Brossolette
I	Battant	Arènes, Champrond
J	Chaprais – Cras	Chaprais, Fontaine-Argent, la Viotte, Tristan Bernard, Paul Bert / Lanchy, Helvétie, Sainte-Colette
K	Bregille	Prés-de-Vaux / Bregille-plateau
L	Velotte	Henri Fertet
M	Clairs-Soleils – Vaïtes – Vareilles	Vauthier, Jean Macé
N	Butte – Grette	La Butte, la Grette, Lamartine, Vieille-Perrières, Saint-Famille, Les sapins

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations renseignées sur ce document et m'engage à signaler tout changement de situation au Relais Petite Enfance.

Le dossier est à retourner :

-envoi postal : Mairie de Besançon – Relais Petite Enfance au 2 rue Mégevand 25034 BESANCON CEDEX

- Dépôt : au Relais Petite Enfance – 2 rue Mégevand

-Envoi courriel : rpe@besancon.fr

A, le/...../..... Signatures du (des) responsable(s) légal(aux)

Enfant : Remplir un dossier par enfant

NOM : Prénom :
Date de Naissance : Sexe : Masculin Féminin

A naître : Nom : Date présumée de la naissance :
Pour une demande concernant un enfant à naître, une **copie intégrale** de l'acte de naissance est à fournir dans les 15 jours suivant la naissance.

Le responsable légal 1 Père Mère Tuteur

NOM : Prénom :
Date de Naissance :

Situation familiale : Seul(e) En couple

Adresse : Commune :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Courriel : @

Organisme versant les prestations familiales : CAF n°
 MSA / SECU n°

Situation professionnelle :

En activité En recherche d'emploi Sans emploi Etudiant ou en formation professionnelle

Profession : Employeur ou organisme de formation :

Adresse :

Le responsable légal 2 Père Mère Tuteur

NOM : Prénom :
Date de Naissance :

Situation familiale : Seul(e) En couple

Adresse : Commune :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Courriel : @

Situation professionnelle :

En activité En recherche d'emploi Sans emploi Etudiant ou en formation professionnelle

Profession : Employeur ou organisme de formation :

Adresse :

Autres enfants à charge

NOM : Prénom :

Date de Naissance :

NOM : Prénom :

Date de Naissance :

1. Crèches collectives ou familiale municipales

La Ville de Besançon propose un accueil pour les enfants de 2 mois à leur entrée à l'école maternelle soit en crèche collective, soit en crèche familiale relevant du Service d'Accueil Familial (au domicile d'une assistante maternelle employée par la Ville de Besançon), sur 47 semaines annuelles.

1.1. La période d'entrée en crèche

Le mois d'entrée en crèche souhaité (un seul mois) :

Mois d'entrée en crèche choisi	Demande traitée par la commission d'attribution réunie en	Date de dépôt de dossier**
Janvier – Février - Mars	Octobre	Du 15 juin au 15 septembre
Avril – Mai – Juin	Janvier	Du 15 septembre au 15 décembre
Juillet* – Août* – Septembre	Avril	Du 15 décembre au 15 mars
Octobre – Novembre – Décembre	Juillet	Du 15 mars au 15 juin

*Hors fermeture estivale ** Tout dossier déposé ou envoyé en dehors de ces périodes ne sera pas accepté.

1.2. La fréquentation hebdomadaire demandée : indiquer le nombre de jours par semaine ainsi que le nombre d'heures d'accueil par jour (un seul choix possible)

Nombre de jours par semaine (un seul choix possible)	Nombre d'heures d'accueil par jour (un seul choix possible)			
<input type="checkbox"/> 5 jours	<input type="checkbox"/> 5 h 00	<input type="checkbox"/> 8 h 00	<input type="checkbox"/> 9 h 00	<input type="checkbox"/> 10 h 00
<input type="checkbox"/> 4 jours		<input type="checkbox"/> 8 h 00	<input type="checkbox"/> 9 h 00	<input type="checkbox"/> 10 h 00
<input type="checkbox"/> 3 jours		<input type="checkbox"/> 8 h 00	<input type="checkbox"/> 9 h 00	<input type="checkbox"/> 10 h 00
<input type="checkbox"/> 2,5 jours		<input type="checkbox"/> 8 h 00	<input type="checkbox"/> 9 h 00	<input type="checkbox"/> 10 h 00
<input type="checkbox"/> 2 jours		<input type="checkbox"/> 8 h 00	<input type="checkbox"/> 9 h 00	<input type="checkbox"/> 10 h 00

Attention : en crèche familiale relevant du Service d'Accueil Familial, le placement est de 4 ou 5 jours de 8 heures, 9 heures ou 10 heures uniquement.

Préciser les horaires de présence de l'enfant :

Présence de l'enfant	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Heure d'arrivée (pas d'arrivée après 9h30)					
Heure de départ					

Le planning d'accueil mentionné engage les parents ou responsables légaux ; aucune modification ne sera acceptée à moins d'un mois avant la date de commission d'attribution des places.

1.3. Les établissements :

Nom des crèches	Adresse	Horaires d'accueil des enfants
Artois	2 rue d'Artois	7h45 à 18h30
Battant	2D chemin de ronde du Fort Griffon	7h15 à 18h30
Bersot	12B rue de Lorraine	7h30 à 18h45
Chaprais	1 rue Suard	7h30 à 18h30
Clairs-Soleils	15 Place des Lumières	7h45 à 18h00 - Fermeture le mardi à 17h00
Epoisses	5 avenue de Bourgogne	7h15 à 18h30
Montrapon	7 rue de l'Epitaphe	7h15 à 18h30
Orchamps	16 rue Gounod	7h15 à 18h45
Palente	41 rue du Muguet	7h45 à 18h00
Saint-Claude	7 rue Jean Wyrsh	7h45 à 18h00
Saint-Ferjeux	16 rue de la Pelouse	7h15 à 18h30
Tilleuls	24 rue des Roses	7h45 à 18h00
Vieille-Monnaie	6 rue de la Vieille-Monnaie	7h45 à 18h00
Crèche Familiale municipale	au domicile d'une assistante maternelle	7h00 à 19h00

Etablissements demandés : trois choix possibles

Choix 1 :
 Choix 2 :
 Choix 3 :

Je ne peux refuser l'établissement proposé dès lors que je l'ai choisi.

Si l'un de vos choix est la crèche familiale municipale, merci de préciser la zone choisie à l'aide du plan de localisation des assistantes maternelles, en annexe.

Zone 1 Zone 2 Zone 3 Zone 4 Zone 5

1.4 Les pièces justificatives à fournir

Chaque demande se voit attribuer un nombre de points en fonction des critères détaillés en annexe. Veuillez à fournir les pièces demandées car elles permettront d'établir le nombre de points de votre dossier en vue de la commission d'attribution.

PIECES A FOURNIR	Merci de joindre des photocopies	Cadre réservé à l'administration
	Tout dossier incomplet sera retourné et ne pourra pas être pris en compte	
<input type="checkbox"/>	Copie des justificatifs d'identité des responsables légaux (carte d'identité, carte de séjour, passeport)	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Pour l'enfant : certificat médical attestant la date présumée de la naissance ou copie intégrale de l'acte de naissance	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer ou factures EDF, téléphone fixe)	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Numéro d'allocataire CAF Besançon, MSA ou à défaut dernier avis d'imposition si la famille n'est pas allocataire CAF	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Justificatif d'emploi, de formation ou d'insertion socio-professionnelle de moins de 3 mois	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Certificat de bénéficiaire de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh)	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Attestation de bénéficiaire de l'Allocation aux Adultes handicapés (Aah) pour le parent porteur de handicap.	<input type="checkbox"/>

A réception de votre dossier, un accusé de réception vous sera envoyé.